N° 3790 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 2 Novembre 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

Téléphone

LE NOUVEAU MINISTÈRE

UNION RÉPUBLICAINE

Si la nouvelle crise que nous venons de traverser a pour résultat de ramener les républicains à une plus juste appréciation de ce que leur vaut de force et de dignité morale, dans les luttes de la politique, l'union entre eux, la concorde civique, la collaboration cordiale, on peut dire que cette crise n'aura pas été absolument inutile.

C'est par de telles pensées qu'on se relève et se raffermit, mais on ne peut s'empêcher de remarquer d'autre part que, si l'union n'avait pas été abandonnée et reniée, on ne serait pas tombé dans ce péril, et on n'aurait pas eu besoin de ce profit moral qu'on se flatte d'en avoir retiré.

A la vérité, il n'y a pas de bénéfice à se tromper, à faire des fautes de conduite et à apprendre par ces fautes mêmes à ne plus les commettre si facilement à l'avenir ; il vaudrait mieux, et beaucoup mieux, n'avoir pas perdu son temps à les faire, pour être obligé ensuite de les réparer. D'autant plus que ce n'est pas la première fois que les républicains de la troisième République s'éloignent de la bonne méthode d'union, se repentent de s'en être éloignés, et y reviennent après des circuits plus ou moins longs et plus ou moins accidentés, où ils n'ont fait que perdre du temps qui, lui, ne se retrouve jamais.

Déjà l'expérience a été faite trois ou quatre fois, on s'est fatigué de l'union républicaine, on a essayé d'autre chose, et toujours on a vu qu'il n'y avait pas d'autre chose pour cette génération et pour cette époque de l'histoire de la République.

Partrois ou quatre fois les républicains ont perdu, avec une rapidité étonnante, dans l'éparpillement de leurs forces, les gains et les conquêtes qu'ils avaient réalisés avec beaucoup de temps, de peine et de sacrifice, quand ils étaient unis. Alors il s'agit de tout recommencer, et, quand on a à peu près rétabli ses affaires, voilà qu'on renonce de nouveau à l'union et à la concorde, et qu'on s'empresse de gâter de nouveau tout ce que l'on avait acquis de bon et d'utile.

Est-ce là la vie? Et est-ce là la politique.

Notre ami, M. Gustave Isambert, prenant l'autre jour à la Chambre la présidence du groupe de l'Union progressiste, qu'il a fondé, — avec un grand mérite, il nous sera permis de le dire, dans ces moments de trouble et de confusion parlementaire, — recommandait à ses collègues les vertus de l'union entre républicains. Il était autorisé, je crois, plus que personne, à en parler, car s'il y a un représentant type et modèle d'union républicaine, qui n'a jamais voulu autre chose, qui n'a jamais conçu qu'on se fît dans notre temps une autre idée de la politique essentielle et actuelle du parti républicain, c'est bien M. Gustave Isambert. Et l'on peut assurer qu'il est à la Chambre, avec quelques autres, bien rares, le vrai et pur représentant de la méthode et de l'esprit d'union républicaine, dans sa forme originelle la plus large, la plus progressive et la plus démocratique que les républicains ont pratiquée, avec de si brillants succès, en leurs meilleurs jours.

Lorsque les députés du groupe progressiste se réunirent, sous la présidence de M. Isambert, dans la précédente législature, « leur commun désir était de faire revivre cette politique d'union républicaine qui avait fortifié les débuts du régime, et qui l'avait, par la suite, défendu, sauvegardé contre tous les retours offensifs de l'esprit de réaction ». On était précisément alors dans un moment où beaucoup se plaisaient à répudier comme désormais sans objet la vieille discipline, à traiter de fantômes les hostilités patiemment et tenaces, sans cesse opposées à l'œuvre démocratique », et l'on se faisait « un jeu de décrier à l'envi la concentration républicaine ». On s'en allait chacun de son côté « à la recherche d'une homogénéité décevante » et l'on arrivait, en fin de compte, « aux plus étranges et aux plus périlleuses alliances ».

Cette observation de M. Isambert est juste, autant que piquante : Il n'est rien qui paraisse plus piquant qu'une observation très juste et très simple, dans les moments de grande confusion des esprits. Garder toute sa clarté intérieure dans ces moments là est la vraie marque d'un esprit vraiment politique.

Il est de fait que les républicains, ou du moins un certain nombre d'entre eux, se sont mis à chercher toutes sortes d'alliances hétérogènes, lorsqu'ils ont abandonné la bonne et franche union de sang commun, pour courir après une homogénéité systématique.

C'est alors qu'a s'est développé le beau système du ralliement avec les réactionnaires, cléricaux et césariens, sous la haute inspiration de M. Méline ; et c'est alors qu'on vit, dans un grand nombre de départements, les préfets de la République employer toutes les ressources de l'administration pour faire élire des monarchistes mal déguisés, à la place des républicains les plus sûrs. Voilà une belle homogénéité d'administration et de gouvernement.

Certainement, l'idée d'union républicaine évolue aussi comme toutes les idées, et l'on peut dire que l'union républicaine d'aujourd'hui ne saurait être décalquée exactement sur ce qu'elle fut il y a vingt-cinq ans. Le parti républicain lui peut réaliser aujourd'hui des réformes, auxquelles il n'aurait pas pensé, il y a un quart de siècle, et qui n'auraient point paru mûres à cette époque. Il peut marcher dans des voies nouvelles qu'il n'étaient pas ouvertes alors. Beaucoup de ceux qui furent l'âme de l'union républicaine d'autrefois ont disparu, et ils ont été remplacés par d'autres, qui ont bien le droit d'avoir leur idée propre sur les conditions et le fonctionnement d'une véritable union, progressive et féconde, entre les républicains de ce temps. Mais il n'en est pas moins vrai que le principe de l'union reste le même, parmi les variations infinies de la politique pratique.

Jusqu'à présent et jusqu'à nouvel ordre, on ne paraît ne rien avoir trouvé de mieux que l'union entre républicains, pour rendre la République grande, forte, prospère et réaliser les réformes nécessaires à la vie de la démocratie. Il ne paraît pas probable qu'on trouve rien de mieux en ce siècle, et peut-être le siècle prochain et l'on ne prévoit pas bien quelle autre méthode inédite on pourrait inventer pour faire réussir les grandes entreprises humaines.

Hector DEPASSE

Le Nouveau Ministère et la Révision

Nous lisons dans le *Temps* :

La question, dont on aurait pu craindre qu'elle fût pour le cabinet la pierre d'achoppement, parait d'ores et déjà être heureusement entrée dans une phase plus satisfaisante. L'arrêt de la Cour de cassation a, en somme, tiré le gouvernement d'embarras, en déterminant catégoriquement la seule conduite à tenir. Il n'y a plus d'incertitude ni d'hésitations possibles, ni même de responsabilité à assumer, comme le jour où le ministère Brisson, avec un courage qui, du reste, lui fait le plus grand honneur, a décidé de saisir la Cour de Cassation. Aujourd'hui la Cour a prononcé un premier arrêt. Elle a ordonné une enquête supplémentaire et résolu d'y procéder elle-même. Dès lors, tout est simple. Le ministère n'a qu'à incliner, comme tous les bons citoyens, devant la juridiction légale, à assurer le libre exercice de ses droits et l'exécution de ses ordres. C'est là l'évident et unique devoir, nous ne disons même pas seulement d'un gouvernement républicain, mais de tout gouvernement régulier et civilisé. Donc, pas de difficulté sur ce point. D'ailleurs, l'acceptation du portefeuille de la guerre par M. de Freycinet nous garantit que les exigences de la justice et celles de la défense nationale seront également respectées.

Aussi bien ne se trouve-t-il plus personne, ou presque personne aujourd'hui, pour prétendre établir une antinomie entre ces deux intérêts pareillement sacrés. Nous l'avons déjà constaté, les antirévisionnistes les plus acharnés en sont venus à accepter l'enquête sans trop de récriminations. *Ils déclarent nettement*, pour la plupart, que les ministres de la guerre et les généraux qui ont affirmé la culpabilité de Dreyfus ne peuvent plus garder le silence, qu'ils ont le devoir de comparaître devant la Cour de cassation et de lui exposer sans ambages tous leurs arguments et toutes leurs preuves.

Nos confrères sont persuadés que ces explications seront décisives et convaincront la Cour. C'est possible, et il est possible aussi qu'elles ne la convainquent pas. Mais s'il est permis raisonnablement d'avoir des doutes et de former diverses hypothèses sur le résultat de l'enquête, on voit, et c'est un progrès capital, que la nécessité n'en est pour ainsi dire plus contestée.

L'opinion, qui considérait la remise de l'affaire entre les mains de la Cour comme le seul moyen de la dénouer paisiblement, reçoit donc un commencement de satisfaction. Lorsque la Cour de cassation aura rendu son arrêt définitif, quel qu'il soit, il se trouvera peut-être encore une demi-douzaine d'agités pour continuer leur tapage, mais ils devront renoncer à faire croire au public français leurs injures contre des magistrats entourés de l'estime et de la confiance universelles. Ainsi, en fin de compte, l'affaire Dreyfus elle-même, sans aucun doute, aura bientôt la sienne.

Échos et Nouvelles

« Musée social, dans une fête donnée sous le patronage et en présence du Président de la République le 3 mai 1896, a distribué à des vieux ouvriers de l'industrie 29 livrets de rente viagère de 200 fr. De même, à la fin du présent mois d'octobre, seront distribués à de vieux ouvriers de l'agriculture 35 livrets de rente viagère de 200 francs accompagnés d'une médaille commémorative. Mais afin d'éviter des déplacements fatigants et inutiles à des lauréats tous d'un grand âge, il a été décidé par le Comité de direction du Musée, que les titres de rente et les médailles seraient adressés individuellement et à domicile à chacun des titulaires.

La Sainte-Alliance

Au moment où les nationalistes traitent de sans-patrie ceux qui ne sont pas comme eux des cabotins de patriotisme, il n'est pas mauvais de signaler une réunion des débris de l'ancienne armée internationale... du pape

Nous n'inventons rien ; une assemblée des anciens zouaves pontifiaux vient d'avoir lieu à Utrech en Hollande. Et pour que l'on n'ignore pas leurs sentiments, le Président, M. Cappers, de Ruremonde, a déclaré que la signification de cette réunion *n'était pas celle d'une fête, mais d'une protestation devant le monde entier, contre l'usurpation de Rome*.

Le président a revendiqué, « au nom du monde catholique, la liberté entière du pape et la restitution de Rome et des États de l'Église ».

La *Vérité*, qui nous donne ces détails, ajoute que le général de Charette et les anciens zouaves pontificaux français ont adressé à leurs frères d'armes hollandais des témoignages de sympathie à cette occasion. On ne dira pas, sans doute, que ce sont là des sans-patrie ; ils en ont au moins une, Rome, la Rome papale, le foyer de réaction internationale qui soutenaient, les armes à la main, il y a une trentaine d'années un ramassis d'aventuriers de toute langue.

Aujourd'hui, ils parlent de restaurer les États du Pape. Ils choisissent bien leur moment ! Quelles nations arriérées, quels pasteurs de peuples oseraient donc aujourd'hui tenter d'organiser cette nouvelle sainte-alliance. Ce serait mettre l'Europe en feu.

LA CRISE ministérielle

Le nouveau Ministère

Paris, 31 octobre. — Le ministère est définitivement formé. En voici la composition :

Président du Conseil, ministre de l'Intérieur : M. **Dupuy**.
Affaires étrangères : M. **Delcassé**.
Guerre : M. **de Freycinet**.
Marine : M. **Lockroy**.
Finances : M. **Peytral**.
Agriculture : M. **Viger**.
Commerce : M. **Delombre**.
Justice : M. **Lebret**.
Instruction publique : M. **Leygues**.
Travaux publics : M. **C. Krantz**.
Colonies : M. **Guillain**.

Le cabinet, qui ne comprend que des civils, est formé de 9 députés et 2 sénateurs : MM. de Freycinet et Peytral, 4 membres du cabinet Brisson sont maintenus dans la combinaison nouvelle, ce sont : MM. Delcassé, Peytral, Edouard Lockroy et Viger.

Sur les nouveaux ministres, 4 arrivent pour la première fois aux affaires : M. Paul Delombre, député des Basses-Alpes, ancien président de la commission du budget ; M. Krantz, député des Vosges, vice-président de la Chambre et ancien rapporteur général du budget ; M. Guillain, député du Nord, ancien directeur au ministère des travaux publics, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, et M. Lebret, député du Calvados, professeur à la faculté de droit de Caen, où il supplée M. Demolombe.

La combinaison à laquelle a abouti M. Charles Dupuy diffère sensiblement de celle qu'il avait conçue à l'origine. M. Ribot n'en fait plus partie : M. Peytral, après avoir décliné l'offre du portefeuille des colonies, a consenti à reprendre le portefeuille des finances et M. Paul Delombre désireux de faciliter la solution de la crise, a accepté entre les portefeuilles qui lui étaient offerts, celui du commerce.

Les décrets ne paraîtront pas au *Journal Officiel* de demain.

M. Charles Dupuy, en effet, se propose de réunir ses collègues pour délibérer en commun sur toutes les questions qu'il a traitées séparément avec chacun d'eux et que le cabinet nouveau aura à envisager.

Les sous-secrétaires d'État seront probablement désignés après la constitution officielle du cabinet ; mais dès maintenant, il est acquis que le sous-secrétariat des postes et télégraphes sera attribué à M. Jules Legrand, député des Basses-Pyrénées.

Les nouveaux ministres

NOTES BIOGRAPHIQUES

Voici quelques notes biographiques sur ceux des membres du nouveau Cabinet qui n'ont pas encore été ministres.

M. DUPUY
Président du Conseil
Ministre de l'Intérieur

M. LEBRET
Ministre de la Justice

M. Georges Lebret, est né à Étampes, le 7 novembre 1853. Docteur en droit, après de brillantes études, au mois d'août 1879, M. Lebret fut chargé, peu après, d'une mission du ministre de l'instruction publique ; il devait étudier en Angleterre et en Ecosse, la législation et les usages relatifs à la propriété foncière, aux baux et aux questions agricoles.

A son retour, M. Lebret fut nommé agrégé à la Faculté de Droit de Caen ; c'est en cette qualité qu'il supplée, durant cinq années, le célèbre jurisconsulte Demolombe.

M. Lebret devint titulaire de la chaire de droit criminel à la même Faculté ; il y a professé également un cours de législation financière.

M. Lebret a été élu en 1893, comme républicain progressiste, député de la 1re circonscription de Caen par 6,607 voix contre 4,888 à M. Engerrand, député sortant, élu en 1889 comme boulangiste. Il a été réélu, aux dernières élections générales, par 5,727 voix contre 5,653 à M. Delarbre.

Le nouveau ministre de la justice a publié un ouvrage très remarqué sur les questions agricoles en Angleterre et en Ecosse.

M. LOCKROY
Ministre de la Marine

M. GUILLAIN
Ministre des Colonies

M. Guillain, qui succède à M. Trouillot comme ministre des colonies, est inspecteur général des ponts et chaussées, ancien élève de polytechnique, sorti numéro un de l'école des ponts et chaussées, il était directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des travaux public et conseiller d'Etat, lorsqu'il fut élu député de la 1re circonscription de Dunkerque, le 13 décembre 1896, en remplacement de M. le général Iung, décédé. Il obtint à cette époque 8,298 voix contre 3,597 à M. Octave Poulet, socialiste collectiviste.

Aux dernières élections générales, M. Guillain fut réélu comme républicain progressiste par 7,508 voix contre 3,490 à M. Fontaine, socialiste, et 2,244 à M. Albert-Louis de la Droite.

M. Guillain est commandeur de la Légion d'Honneur.

M. DELCASSÉ
Ministre des Affaires étrangères

M. C. KRANTZ
Ministre des Travaux publics

M. Camille Krantz est né à Epinal (Vosges), le 24 août 1818. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien lieutenant d'artillerie à titre auxiliaire pendant la guerre franco-allemande, M. Camille Krantz est ingénieur des manufactures de l'Etat.

Il fut chef de cabinet de son père, M. J. Krantz, sénateur inamovible, commissaire *général de l'Exposition universelle de 1878, maître* des requêtes au Conseil d'État de 1870 à 1891 et professe le droit administratif de l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Elu pour la première fois député, comme républicain, à l'occasion d'une élection partielle, le 22 février 1891, M. Camille Krantz fut réélu en 1893 par 6,936 voix contre 458 à M. Parisot, candidat agricole, et, en 1898, aux dernières élections, par 8,800 voix contre 933, toujours à M. Parisot.

M. Camille Krantz était rapporteur général du budget de 1898.

M. VIGER
Ministre de l'Agriculture

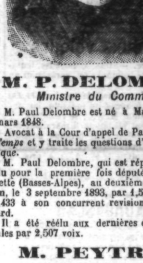

M. P. DELOMBRE
Ministre du Commerce

M. Paul Delombre est né à Maubeuge, le 18 mars 1848.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, il entre au *Temps* et y traite les questions d'économie politique.

M. Paul Delombre, qui est républicain, a été élu pour la première fois député de Barcelonnette (Basses-Alpes), au deuxième tour de scrutin, le 3 septembre 1893, par 1,512 voix contre 1,433 à son concurrent revisionnistes, M. Liotard.

Il a été réélu aux dernières élections générales par 2,507 voix.

M. PEYTRAL
Ministre des Finances

M. LEYGUES
Ministre de l'Instruction publique

LA déclaration du nouveau Cabinet

Le ministère Charles Dupuy, sauf incident imprévu, semble constitué. Contrairement à ce qui se passe ordinairement, la première combinaison aura été la bonne et les couloirs des deux Chambres qui démolissent les cabinets avant leur formation n'auront pas joué leur rôle habituel. En outre, les Chambres pourront se réunir à la première date fixée par elles pour écouter la déclaration que les nouveaux ministres discuteront demain en commun. On annonce qu'ils doivent se réunir à cet effet.

Cette déclaration ne paraît pas être d'une grande importance et l'on raconte que M. Charles Dupuy, interrogé à ce sujet, aurait dit : « Plus elle sera courte, mieux cela vaudra. » Il ne faut pas oublier que, quoique le cabinet nouveau soit en majorité progressiste, il renferme quatre anciens collaborateurs de M. Brisson qui ne peuvent accepter le programme et contredire avec éclat du précédent président du conseil.

M. Dupuy s'indique donc aucun changement à la politique de son prédécesseur ; il se bornera à enrayer le mouvement qui avait effrayé la gauche modérée surtout au point de vue administratif. Ses collègues et lui acceptaient le projet d'impôt sur le revenu de M. Peytral qui était aussi celui de M. Delombre et, en ce qui concerne l'« affaire », il est probable qu'ils n'y feront qu'une législation. Il est non-catholique qu'il leur faut accepter maintenant l'œuvre de la Cour de cassation. On doit s'incliner devant cette haute juridiction. M. Brisson, quand il prit le pouvoir, dit voulu trouver le terrain aussi bien préparé.

T. H.

L'AFFAIRE DREYFUS

A la Cour de cassation

Paris, 31 octobre. — La chambre criminelle de la Cour de cassation s'est réunie extraordinairement cet après-midi, sous la présidence de M. Lœw. Les conseillers ont délibéré longuement sur la procédure qu'ils suivront en ce qui concerne l'affaire Dreyfus.

D'après l'arrêt rendu samedi dernier, c'est devant toute la Cour que l'enquête orale sera faite. Les témoins seront entendus par tous les conseillers et aucun d'eux ne recevra de délégation spéciale.

Pour ce qui est des dossiers annexés au dossier judiciaire, la Cour nommera, suivant les cas, un ou plusieurs délégués qui seraient chargés de recueillir les documents qu'elle examinera ensuite en chambre du Conseil.

La chambre criminelle n'est spécialement occupée cet après-midi de l'ordre dans lequel elle entendrait les témoins.

Nouvelles révélations

On assure, dit la *Lanterne*, que MM. Bard et Manau ont évité de citer en audience publique certaines pièces démontrant d'une façon précise, l'existence d'un concert frauduleux entre Esterhazy et certains officiers d'État-Major.

Dans l'un des scélés soumis à la cour se trouve, paraît-il, une pièce authentique démontrant que Me Tézenas et du Paty de Clam avaient réglé d'avance et en commun, jusque dans leurs moindres détails, l'ordre et la marche du procès Zola. Tous les incidents de ce procès, déposition Henry, intervention de Pellieux, déclaration de Boisdeffre, avaient été prévus, concertés, réglés avant les débats.

Quel incomparable metteur en scène que ce du Paty, et comme M. Bard avait raison de faire, avec une aimable ironie, allusion à sa débordante imagination.

La résignation de l'Etat-Major

Paris, 31 octobre. — Le *Courrier du Soir* prétend que certaines indications signalent une véritable détente dans les régions de l'Etat-Major. On est persuadé qu'aucune résistance ne sera opposée aux demandes de la Cour de Cassation.

Les déclarations des anciens ministres. — Les prétendus aveux

Le même journal annonce que la Cour de cassation se proposerait de convoquer, dès le début de son enquête, les cinq anciens ministres de la guerre pour recevoir leurs explications sur les motifs qui les ont portés à proclamer la culpabilité de Dreyfus.

Après ce préambule d'ordre général, les cinq pourront être rappelés ultérieurement pour être entendus s'il y a lieu, sur les points particuliers.

La question des prétendus aveux faits au capitaine Lebrun Renault serait la première sur laquelle la Cour de cassation porterait ses investigations.

Du Paty de Clam est de retour

On lit également dans ce journal :

« M. Du Paty de Clam vient de rentrer à Paris après un voyage de plusieurs semaines. Pendant que quelques journaux signalaient sa présence à Brest et que d'autres le faisaient voyager en Italie. Aimé tombent certains bruits qui le présentaient comme un des mystérieux prisonniers du Mont-Valérien. »

Une lettre du défenseur de M. Esterhazy

Me Cabanes, avocat du commandant Esterhazy vient d'adresser la lettre suivante au sous-secrétaire d'État aux postes et télégraphes :

Monsieur,

Le commandant Esterhazy, dont je suis le conseil au sujet d'une plainte portée contre lui au parquet de la Seine, m'a fait savoir que l'administration anglaise, désireuse sans doute de dégager sa responsabilité, avait averti que ses correspondances téléphoniques ou autres étaient l'objet en France de certaines dérivations, dont le but semble indiqué par un incident récent.

Je n'ai pas à méconnaître, selon moi, de l'abus impossible que ferait un mauvais confrère de télégrammes ou lettres adressés à mon client et dont mon client eût aussitôt été arbitrairement détourné, saisiou en copies au parquet.

Le principe sacré du droit de la défense, aussi bien que les règles de notre ordre procéderont de semblables manœuvres.

Il me suffit de vous signaler que tout fait de détournement serait une atteinte certaine à la liberté de communiquer, que le législateur a entendu garantir par une loi nouvelle et qui deviendrait ainsi le plus monstrueux des abus.

Il vous appartient comme chef de services postal de les prévenir ou de les empêcher, et je suis formellement décidé pour mon compte à ne pas les tolérer.

Veuillez agréer, etc.

CLÉMENT-BAYARD,
Avocat à la Cour d'appel.

Cet après-midi, Me Tézenas, ancien avocat du commandant Esterhazy, et Me Cabanes, avocat actuel du commandant, ont eu une entrevue avec Me Ployer, huissier de l'ordre.

Après lui avoir signalé, insistant sur la gravité, l'incident provoqué par la plaidoirie de Me Morgard, — lecture du télégramme adressé par